

THEME	NIVEAU	NATURE	DATE	AUTEUR	Lieu
Conseil	Cfg-OA	PV	13/10/2017		Cfg-OA

## 1. APPROBATION DU PV

### 1.1. [Approbation du P-V du 15 septembre 2017](#)

DÉCISION : le PV de la séance du 15/09/2017 est approuvé (par les membres présents lors de la séance concernée).

## 2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Les différents GT sont passés en revue.

### 2.1. [Chambre wallonne](#)

#### 2.1.1. Plateforme de concertation Cfg-OA – U.V.C.W.

Le 19 septembre 2017, s'est tenue la première réunion de la plateforme de concertation mise en place conjointement par le Cfg-OA et par l'U.V.C.W.

Cette plateforme poursuit l'objectif de faire dialoguer les fonctionnaires des autorités délivrantes et les architectes indépendants.

La mise en application du CoDT a été au centre des débats et plus particulièrement l'introduction de la demande de permis d'urbanisme (annexe 4 de la partie réglementaire du CoDT) : complétude du dossier - nature des pièces à déposer en fonction du type de demande, ....

Un tableau récapitulatif a été établi par un fonctionnaire de la commune de Waterloo.

Importance des contacts informels entre les autorités délivrantes et les architectes indépendants.

L'utilité des réunions de projet a été débattue.

Suppression du visa : accord sur la nécessité de réinstaurer un visa.

Décision d'inviter les architectes à déposer d'initiative une attestation d'inscription lors du dépôt de la demande de permis d'urbanisme pour attirer l'attention des communes lorsqu'une telle attestation ne serait pas produite.

La dématérialisation des permis et le nombre d'exemplaires de la demande à produire ont également été abordés.

Un P-V de la réunion doit encore être communiqué et la prochaine réunion devrait se tenir début 2018.

POUR INFO

#### 2.1.2. Logiciel de cartographie

Il existe un logiciel qui fournit toutes les données sur base d'un « carottage » d'une parcelle déterminée.

Démonstration au Conseil du Luxembourg le 20 octobre 2017.

POUR INFO

### 2.1.3. Organisation d'ateliers gratuits de formation du CoDT

Collaboration entre l'Ordre et les autorités régionales wallonnes suite à la plainte d'architectes qui faisaient part de leur impossibilité de se former au CoDT vu le coût des formations organisées.

POUR INFO

### 2.1.4. Réunion au cabinet du Ministre-Président BORSUS

Echange avec le Directeur de cabinet du Ministre-Président sur différents thèmes tels que la suppression du visa, la maîtrise du foncier, les marchés publics, la simplification administrative ou les intercommunales.

POUR INFO

## **2.2. GT « Marchés Publics »**

Le GT « Marchés Publics » s'attache à l'analyse des procédures « Design & Build » en vue de formuler des recommandations et établir des modèles d'avis de marché et de CSC.

Un premier projet de texte reprenant les grands principes qui présideront aux recommandations éditées par le Cfg-OA a été élaboré par l'avocat Kim MORIC.

La prochaine réunion a été fixée au mardi 14 novembre 2017.

POUR INFO

## **2.3. GT « Loi du 20 février 1939 »**

Le Cfg-OA s'est prononcé sur toutes les adaptations que la loi du 20 février 1939 devrait subir.

Un projet de texte adapté de la loi de 1939 a été communiqué au Ministre DUCARME avec copie au Vlaamse Raad (le Ministre BORSUS avait interpellé l'Ordre au sujet de l'actualisation de la loi du 20 février 1939).

Il reste au GT « Loi du 20 février 1939 » à établir une recommandation relative à la promotion immobilière.

Un projet de texte a été établi par le service juridique (suite à une réunion du GT), projet qui sera examiné par le GT lors d'une réunion qui se tiendra le mardi 24 octobre 2017.

POUR INFO

## **2.4. GT « Statut social de l'architecte »**

Ce GT a été créé récemment et en est au début de ces travaux. Il s'attache, conformément à la décision du Cfg-OA, à examiner les caractéristiques et effets qui s'attachent aux 2 statuts que peut adopter l'architecte : statut d'indépendant et statut de salarié.

Ce GT a confié des missions aux services du Cfg-OA telles que :

- examen de la Commission paritaire 136 ;
- fonctionnement des sociétés coopératives ;

- comparaison des revenus d'indépendant et de salarié : démarches auprès de l'IPCF et de l'UCM.

POUR INFO

## 2.5. GT « BIM »

Organisation de séances d'informations.

Un Webinar prévu en fin d'année : animé par Abdelkader BOUTEMADJA en présence d'architectes praticiens.

Etablissement d'un projet de protocole BIM qui a été examiné par le GT lors d'une réunion qui s'est tenue le 22 septembre 2017.

Ce projet de protocole est en cours d'adaptation.

POUR INFO

## 2.6. GT « Assurance »

Campagne de sensibilisation pour l'assurance « revenus garantis » : PRECURA

Assurance obligatoire pour les prestataires de services dans le domaine de la construction : rédaction du projet de loi en cours.

Réunion au cabinet BORSUS le 26 juin 2017.

POUR INFO

## 2.7. GT « Missions et honoraires »

Validation par le Cfg-OA des définitions des missions et tâches et publication d'une plaquette.

Adaptation de l'outil en fonction des résultats de l'étude universitaire : à réaliser.

Réunion à l'ARCO : problématique des honoraires – Soutien apporté avec certaines réserves à l'Etat allemand dans la procédure l'opposant à la Commission européenne –

Rédaction d'une charte de « *qualité architecturale et rôle de l'architecte* ».

Prochaine réunion à l'ARCO : 16 octobre 2017.

POUR INFO

## 2.8. GT « Réforme du stage »

Relance du Vlaamse Raad après plus d'un an de silence !

Le Cfg-OA a établi des projets de textes légaux et a formulé des observations sur une nouvelle note générale du Vlaamse Raad.

Une réunion a été fixée le mercredi 25 octobre 2017.

POUR INFO

## 3. JURIDIQUE

### 3.1. Assurance « chantier unique »

DECISION : le Cfg-OA décide que les architectes qui ne sont couverts que par une assurance chantier unique ne peuvent pas figurer sur la liste officielle publiée par le Cfg-OA sur son site internet.

## 4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

### 4.1. Compte-rendu des séances du 2 juin, du 1er septembre et du 29 septembre 2017

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

## 5. FINANCES

### 5.1. Budget du Cfg-OA

DECISION : le Cfg-OA valide le budget 2018 tel que présenté, sous réserve de l'ajout d'une ligne « Réforme » avec un montant égal à zéro.

## 6. COMMUNICATION

/

## 7. INFORMATIQUE

### 7.1. Infrastructure et maintenance ArchiOnWeb

POUR INFO

## 8. DIVERS

### 8.1. Elections ordinales

DECISION : le Cfg-OA décide de communiquer à ses membres dans une newsletter « spéciale élections » les éléments suivants :

- Le vote est important : l'Ordre est représenté par des architectes pour des architectes ;
- La liste complète de tous les candidats (répartis par province) avec un lien vers leur programme ;
- Le vote est obligatoire ;
- Les conditions de validité des votes (en visant notamment les architectes qui auraient reçu 2 bulletins de vote).

### 8.2. Modalités pratiques de dépouillement

POUR INFO

### 8.3. Désignation d'un mandataire pour représenter l'Ordre des Architectes au sein du Pôle Logement

POUR INFO

### 8.4. Rentrée solennelle – Architectes honoraires

POUR INFO

### 8.5. Zone de police de Tournai

Le Cfg-OA a réceptionné ce jour un courrier de la part de madame Valérie DE BUE, la nouvelle ministre des Pouvoirs locaux du gouvernement wallon courrier concernant la

zone de police de la ville de Tournai. Ledit courrier est porté à la connaissance des membres du Cfg-OA.

La zone de police de Tournai a finalement décidé de lancer une procédure de marché public de services d'architecture et ce afin de désigner un auteur de projet.

DECISION : - le Cfg-OA décide que cette information doit faire l'objet d'un article dans un prochain « A épinglez ».

- le Cfg-OA demande aux services du Cfg-OA d'établir un communiqué de presse lequel doit être neutre et modéré.

#### **8.6.** [Remplacement d'Albane NYS au sein de la CRAT](#)

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 18h00.